

## Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 20 janvier 1866

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (8)

Collation 2 p. (281r, 282v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 20 janvier 1866, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45433>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [20 janvier 1866](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination 2, rue de la Coutellerie, Paris

# Description

Résumé Godin rappelle à Cantagrel sa lettre du 9 janvier 1866 au sujet de Maurice La Châtre. Il lui annonce que Jacquet lui intente un procès et lui réclame 800 000 F. Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens : sur une lettre de Vigerie demandant à Godin s'il veut s'attacher ses services, que convoitent les partisans d'Esther Lemaire, ce qui ressemble selon Godin à une tentative de chantage ; il demande à Cantagrel d'étudier Vigerie quand il le verra. Sur le bail du magasin de la rue de la Coutellerie à la suite de la faillite de Milloche. Godin demande à Cantagrel s'il a renoncé à son article pour la revue de César Daly et s'il attend pour cela la photographie du Familière.

Notes La lettre a pour réponse la lettre de François Cantagrel à Jean-Baptiste André Godin, 22 janvier 1866 (Cnam FG 17 (2) c).

## Mots-clés

[Articles de périodiques](#), [Conflit](#), [Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Photographie](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Daly, César \(1811-1894\)](#)
- [Jacquet, François Alphonse](#)
- [La Châtre, Maurice \(1814-1900\)](#)
- [Milloche \[monsieur\]](#)
- [Vigerie, A.](#)

Œuvres citées *Revue générale de l'architecture et des travaux publics : journal des architectes, des ingénieurs, des archéologues, des industriels et des propriétaires*, Paris, Paulin & Hetzel, 1840-1890.

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Rue de la Coutellerie, Paris](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 14/01/2024

---

Guin le 20 Janvier 1776

à l'opposition Castagné

vous n'êtes dans tout ce que je vous ai  
pas en penser de vos messages  
pour garder répondre à ma Lettre  
de 9 octobre vous m'avez offert une belle  
prospérité aujourd'hui du bœuf que  
j'ai à vous envier pour vous signalez  
aussi renouvelé à quelques de nos que  
je dis. j'aurai au fait un peu et  
me demander 300 mille francs !!! mais  
un renouvellement par le commencement finit  
ma dit que vous avez déjà végété de temps  
à autre, cela m'étonne à vous parlez  
d'une singularité telle que j'en faire de bon  
le 13 et à laquelle je n'ai pas eu le loisir  
répondre --- il me dit qu'il me fait des  
propositions pour accueillir les étrangers  
dans les mians . . . . il est vrai  
ma orientabilité est presque impossible dans  
ce qui se prépare pour nous nous demandons  
si vous voudrez me restituée à nos intérêts  
et il me fait dit il me dire de quoi il  
agit . cela ressemble à un débâcle vous  
peut je pourrais entraîner le succès de  
ma femme aujourd'hui l'assignation que  
je veux bien montrer aussi à lui de ce qu'il  
se fait déjà végété je ne plus besoin  
de vous dire que vous me servez un  
tout cela mal que vous pourrez bien

étudier l'homme - dans ses faits et gestes  
au près de vous : quant à l'affaire jugez  
elle celle du frison qui est engagé en  
carron dans une affaire qui ne lui  
ravale pas et qui cherche à se débarrasser  
d'un autre des parties qu'il représente je crois  
qu'il pourra bien se repentir de son attitude  
mais il est certain qu'il est malheureux  
pour moi de perdre trop de temps à pariser  
cela

autre chose je suis aussi au courant de  
ce missive conjointe bientôt destinée  
probablement au magistrat ou de la justice  
pour faire de la faillite de Mr. Merleba  
je pensais que j'aurais dû le traiter de  
négligence ou bêtise mais non c'est pas  
toute prudence devrait être faite, ou  
le plaisir de monsieur ou non

et je vous renvoie à votre arbitre pour le  
reste Datez et attenchez sous que je vous  
porterai la photographie de l'amitié  
ou vous fait le bonjour

Mes amitiés

Le Dr Joffre

Savez vous quelque chose de mon affaire avec